

# **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE CRAONNAISE**

## **Séance n°6 du 21 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Helen BARVILLE, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE, Michel JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Jean-Marcel LECOMTE, Céline LEMOINE.

**Excusés** : Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Séverine DERVAL, Freddy HERBERT, Diego LARDEUX.

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DAVID.

### **COMPTE-RENDU DU 17 MAI 2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2017.

#### **1) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2017-03 du 31 mai 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située 1 Place Jean Bruchet, et cadastrée sous le n° 484 de la section H, d'une superficie totale de 382 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est Mr GOHIER Loïc de Chatellaillon-Plage (17) ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

#### **2) ENQUETE PUBLIQUE SYNDICAT DU BASSIN DE L'LOUDON**

Une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau pour les travaux prévus sur cinq ouvrages sur l'Oudon, l'Uzure et l'Hière, a eu lieu du 21 avril au 23 mai 2017. A ce titre, l'avis de la commune est sollicité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- N'a pas d'observations particulières à porter sur l'enquête publique.

#### **3) REMBOURSEMENT ASSURANCE**

Le 27 février 2017, un véhicule avait endommagé le mur du parc de la Mairie, au niveau du 14 rue de la Gare. Les travaux ont été facturés à hauteur de 2 649,60 € TTC. Suite au passage d'un expert le 15 mai, un chèque a été transmis couvrant le montant des frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **D'ACCEPTER** l'encaissement du chèque de GROUPAMA, d'un montant de 2 649,60 €, pour le remboursement des dégâts du mur de la Mairie.

#### **4) SPECTACLES EN CHEMIN ET TARIFS PREFERENTIELS ORION**

##### *a) Spectacles en chemin*

Le 22 juin 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la convention de mise à disposition de la salle de l'Orion à la Communauté de Communes du Pays de Craon pour un prix de location de 300 € par spectacle qu'il soit dédié aux élèves des écoles et au tout public.

Monsieur le Maire, après concertation avec les élus du Pays de Craon, propose que, seuls les Spectacles en Chemin en direction des élèves des écoles de la Communauté de Communes soient facturés 300 € alors que les spectacles « tout public » seraient gratuits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **DETERMINER** un tarif de location de l'ordre de 300 € pour accueillir chaque Spectacle en Chemin, à destination des élèves de la Communauté de Communes du Pays de Craon.
- **D'ACCORDER** la gratuité pour les Spectacles en Chemin à destination du « Tout public ».

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de l'Orion à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

b) Tarifs préférentiels Orion

- *US Ballots le 3 février 2018*

L'Union Sportive de Ballots organise une soirée loto le samedi 3 février 2018. Au même titre que l'association de Football de Bouchamps-lès-Craon, l'US demande un tarif exceptionnel pour la location du week-end. Monsieur le Maire propose un tarif de 300 €.

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, décide de :

- **D'ACCORDER** un tarif préférentiel pour la location de la salle de l'Orion d'un montant de 300 € à l'US Ballots pour la soirée du 03/02/2018, dans le cadre de leur association avec le club de football de La Selle-Craonnaise.

- *Troupe de l'Arrière-Cour en février 2018*

Comme en 2016, l'association de théâtre de Senonnes a réservé la salle de l'Orion pour plusieurs représentations qui auront lieu les week-ends du 10-11 et 17-18 février 2018. Le montant de la location représente 1 200 € par week-end. Elle sollicite aujourd'hui la commune pour un tarif préférentiel.

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, décide de :

- **DE MAINTENIR** le tarif de location habituel.

5) **INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR**

La Directrice de la Trésorerie de Craon ayant changé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la commune doit prendre une nouvelle délibération concernant l'attribution de l'indemnité de conseil qui peut lui être allouée.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor.

L'indemnité est calculée en fonction du montant des dépenses des 3 dernières années et d'un pourcentage appliqué en fonction de la moyenne de ces 3 années.

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, décide :

- **D'ACCEPTER** le paiement de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public au titre de l'année 2017 et des suivantes jusqu'à la fin du mandat municipal.
- **DE DETERMNIER** un taux de 50% du montant maximum visé à l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983.

6) **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017/2018**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été donné un avis de principe favorable à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires à partir de la rentrée scolaire 2017.

Le décret n'étant toujours pas publié au jour du conseil, Monsieur le Maire propose qu'un vote soit d'ores et déjà effectué afin de faire avancer la problématique dès la publication officielle des textes autorisant les communes à choisir pour la mise en place ou non des TAP.

Pour information, le Conseil d'Ecole a donné son avis et ne souhaite pas voir continuer les Temps d'Activités Périscolaires.

La communauté de communes du Pays de Craon a déjà consulté les communes ayant des écoles et l'ouverture du ou des Centres de Loisirs le mercredi matin sera effective dès la rentrée scolaire si la majorité des communes souhaite retournée à la semaine d'école de 4 jours.

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE**, si les textes de loi le permettent, d'arrêter les Temps d'Activités Périscolaires et de revenir à la semaine d'école à 4 jours.
- **S'ENGAGE** à accueillir les enfants le mercredi matin et après-midi dans le cadre d'un centre de loisirs.

7) **ADHESION SYNERGIE**

Synergie est une association qui a pour objectifs de :

- Développer les échanges d'expériences entre les communes en valorisant les connaissances acquises par les élus
- Développer des outils aidant les communes adhérentes à construire leur projet

- Faire écho aux réalisations durables pour qu'elles se multiplient.  
Exemple : journée citoyenne de Pommerieux aidée par Synergie en lien avec une commune de la Sarthe. Coût de l'adhésion : 300 € par an (proratisé en fonction de la date d'inscription). 27 communes inscrites en Mayenne.  
Jean-Luc COUTARD se propose pour être titulaire mais souhaiterait avoir un ou deux suppléants.  
Le Conseil Municipal sollicite des informations complémentaires qui seront apportées lors de la prochaine séance. Dossier reporté.

## 8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Céline LEMOINE :

- Argent de poche :
  - o Réunion avec les jeunes le 16/06 : 21 inscrits.
  - o L'équipe de bénévoles prépare les chantiers en amont avant d'accueillir les jeunes.
  - o Activité « Graph » reportée et remplacée par la construction de jeux en bois.
- Message de Jean-Luc COUTARD : Bulletin municipal en cours. Un concours sera lancé pour donner un nom à l'école. Réflexion pour sous-traitance à voir avec la commission. Parution pas avant août.

Olivier DERSOIR :

Désherbeur/motoculteur : une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'eau. Un plan de désherbage est en cours de finition pour être joint au dossier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE DONNER SON ACCORD** pour l'achat d'un désherbeur mécanique d'un montant de 3 000 € HT environ
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'acquisition d'un matériel de désherbage alternatif.

Joseph JUGE :

- Préau : la réception du chantier a eu lieu le 7 juin dernier ; quelques réserves ont été émises quant à des finitions à réaliser.
- Commission Bâtiments : RDV architecte le 14/06 pour le chantier des sanitaires à la cantine.

Helen BARVILLE :

- Conseil d'école du 13/06 :
  - o Une demande de renouvellement de jeux d'extérieur a été effectuée par le corps enseignants : l'achat sera réalisé pour septembre.
  - o des problèmes de discipline récurrents avec certains élèves semblent gêner le bon fonctionnement général de l'école et du périscolaire. Cela a un impact sur le départ de plusieurs familles et, à terme, une classe pourrait être fermée (85 élèves inscrits pour la rentrée). Une réflexion sera menée en concertation avec l'école.
- Une matinée de présentation des activités TAP réalisée durant l'année scolaire aura lieu le samedi 24 juin à la Salle Doisneau-Lamy.
- La prochaine réunion de service avec les agents du périscolaire est programmée le 26/06.

## 9) DIVERS

- ⇒ Convention de la commune de Craon pour tous les enfants sellois scolarisés. Le Conseil réitère son opposition de participation financière aux enfants sellois scolarisés à Craon si elle n'a pas donné son accord au préalable. La convention ne sera donc pas signée.
- ⇒ Election des sénateurs : réunion obligatoire le 30/06 dédiée à la désignation des électeurs pour les élections du dimanche 24/09/2017.
- ⇒ Projet éolien La Grande Lande : rapport d'études sur le site Internet et dossier de demande d'avis des habitants disponible en Mairie.
- ⇒ Plan Local d'Urbanisme : des erreurs administratives du Maître d'œuvre semblent rendre contestable la mise en œuvre du PLU. Des démarches sont en cours.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 12 juillet 2017.

Fin de séance à 23h30

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD  
(Excusé)

Olivier DERSOIR  
(Excusé)

Lionel MOAL  
(Excusé)

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX  
(Excusé)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT  
(Excusé)

Séverine DERVAL  
(Excusée)

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE

Michel JUGÉ